

L'INFORMATION DE FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille de revenu Co-operators



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 30 juin 2026

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2025 :	23,23 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	89 144 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	672 915		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échec/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,19 %	127,54 \$	178 997
75 % capital-échec/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,30 %	125,93 \$	189 164
100 % capital-échec/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,69 %	120,53 \$	120 261

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

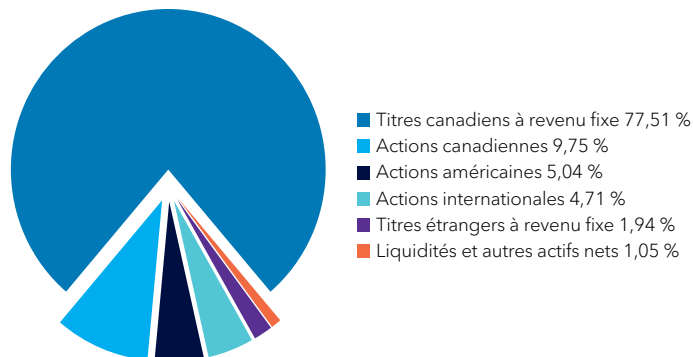
Fonds indicel d'obligations Canada Univers BlackRock Co-operators	29,99 %
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	29,99 %
Fonds Fidelity Obligations canadiennes Co-operators	20,00 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	5,00 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	4,98 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	4,96 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	2,54 %
Fonds indicel d'actions américaines BlackRock Co-operators	2,54 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

30 juin 2026



Quel a été le rendement du fonds?

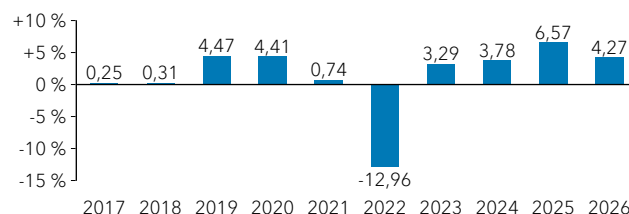
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 145,47 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,37 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'obligations canadiennes génératrices de revenus. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Ce produit ne comporte pas de frais d'acquisition. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators ne verse aucune commission à votre représentant. Les actifs reçus par Co-operators sont entièrement utilisés pour acheter des parts du fonds.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

3. Commissions de suivi

Co-operators verse à votre représentant une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds distinct. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant vous fournit. La commission de suivi annuelle de 0,70 % est prélevée sur les frais de gestion en fonction de la valeur des actifs que vous détenez dans le fonds.

4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait :	35 \$ après le troisième retrait de chaque année civile
Frais de négociation à court terme :	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou échangez dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pws_wealth_mgmt@cooperators.ca